

**Au CSE du 8 janvier et au CTM du 11 janvier,
FO vote contre
le projet de décret sur les rythmes scolaires**

Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier comme au Comité Technique Ministériel du 11 janvier, Force Ouvrière votera contre le projet de décret sur les rythmes scolaires.

Ce projet de décret est un volet du projet de loi Peillon qu'il applique avant même son adoption.

Il s'agit de la territorialisation de l'école qui s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation qui instituerait une « République des territoires » que Force ouvrière refuse.

Ce projet de décret sur les rythmes scolaires est aussi une remise en cause des statuts et des conditions de travail des personnels qui veulent rester des fonctionnaires d'Etat avec un statut national et des obligations de service définies nationalement en heures d'enseignement.

Les personnels refusent toute forme de double tutelle éducation nationale et collectivités territoriales, ils refusent le mercredi travaillé, ils refusent « l'aide personnalisée » rebaptisée « activités pédagogiques complémentaires ».

Les enseignants et les personnels rejettent le projet de loi Peillon de territorialisation de l'école, ils rejettent aussi les décrets sur les rythmes scolaires. Les enseignants et les personnels revendiquent l'arrêt des fermetures de classes, de postes et de sections et revendiquent toutes les ouvertures nécessaires.

Le ministre Peillon présentera au conseil des ministres du 23 janvier son projet de loi dont le projet de décret est une application anticipée.

La FNEC FP FO appelle les personnels à poursuivre et amplifier les prises de position, motions, délégations, rassemblements, manifestations à tous les niveaux.

Le ministre doit renoncer à publier son projet de décret, il doit retirer son projet de loi.

Il doit aussi prendre les dispositions pour renoncer à toutes fermetures de classes, sections et postes et ouvrir tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique à tous les niveaux.

La commission exécutive de la FNEC FP FO se réunit les 10 et 11 janvier et aura à son ordre du jour la proposition d'organiser le mercredi 23 janvier des délégations, rassemblements auprès des préfetures, rectorats, inspections académiques avec les personnels pour exprimer la volonté que les textes ministériels soient abandonnés et les revendications en matière de postes satisfaites.

En maintenant ses orientations le ministre prendrait la responsabilité d'un conflit.

La FNEC FP FO s'adressera à toutes les organisations pour prendre des initiatives communes dès le 23 janvier afin d'obtenir du ministre qu'il renonce à ses projets.

Le 24 janvier la confédération Force ouvrière organise un grand rassemblement militant à Paris pour préparer le rapport de force contre la politique de rigueur et d'austérité qui multiplie les coups contre les salaires, contre l'emploi, contre les services publics.

La FNEC FP FO appelle les militants à prendre les dispositions pour en assurer le succès.

Montreuil, le 8 janvier 2013